YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2005

DELIBERATION N° 2005/06/902

OBJET : Attribution d'une subvention au titre de l'année 2005 à l'association Gym Bien Etre Loisirs.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la demande de subvention 2005 de l'association Gym Bien Etre Loisirs, adressée hors délais,

CONSIDERANT l'étude du dossier au titre de cet exercice,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une participation financière de 150 € à l'Association Gym Bien Etre Loisirs,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 3-6-05
et de la publication le 10-6-05
Le Maire,

REÇU LE
09 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cédex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.ville-de-yerres.fr
Toute correspondance doit être adressée à monsieur le Député-Maire